



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA
MEUSE

ANNEE 2020
Recueil n°8 du 28/09/2020

Sommaire

Conseil d'Administration

Néant

Arrêtés

Numéro	Désignation	Pages
2020-599	Seconde liste complémentaire des électeurs aux élections 2020 CATSIS	2-3
2020-600	Seconde liste complémentaire des électeurs aux élections 2020 CCDSPV	3-4
2020-601	Liste candidats élections 2020 CCDSPV	4-5
2020-602	Liste candidats élections 2020 CATSIS	6-9
2020-603	Liste candidats élections 2020 CASDIS	9-11
2020-604	Liste des membres du bureau de vote électronique élections 2020	11-12
2020-605	3ème liste complémentaire des électeurs aux élections 2020 CATSIS	12-13



ARRETE N° 2020 - 599 PORTANT SECONDE LISTE COMPLEMENTAIRE DES ELECTEURS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

VU l'arrêté n°2020-487 du 28 juillet 2020 fixant la liste des électeurs aux élections 2020 des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (CATSIS)

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R E T E

Article 1 : La liste des 150 électeurs en vue de l'élection de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires titulaires et de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse dont un peut être membre du SSSM (2^{ème} collège électoral) est complétée comme suit :

- Infirmière Audrey HENNEQUIN – CIS DAMVILLERS- matricule n°02996550

Article 2 : La liste des 150 électeurs en vue de l'élection de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires titulaires et de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse dont un peut être membre du SSSM (2^{ème} collège électoral) est portée à 151 électeurs.

Article 3 : La liste des 811 électeurs en vue de l'élection de trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers titulaires et de trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (4^{ème} collège électoral) se voit retirer :
- Caporal-chef Laurent-Pascal GILLON – CIS VARENNES EN ARGONNE– matricule n°00029680

Article 4 : La liste des 811 électeurs en vue de l'élection de trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers titulaires et de trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (4^{ème} collège électoral) comporte 810 électeurs après modification.

Article 5 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours 55
Jean Louis CANOVA



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2020 - 600 PORTANT SECONDE LISTE
COMPLEMENTAIRE DES ELECTEURS AUX ELECTIONS
2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES AU COMITE CONSULATIF
DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS
VOLONTAIRES DE LA MEUSE (CCDSPV)

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et

du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

VU l'arrêté n°2020-488 du 28 juillet 2020 fixant la liste des électeurs aux élections 2020 des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Meuse (CCDSPV)
SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste des **1 036** électeurs arrêtée le 28 juillet 2020 en vue de l'élection au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires des sept représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires (à savoir un sapeur-pompier de 1^{ère} classe, un caporal, un sergent, un adjudant, deux officiers, un membre du service de santé et de secours médical) et des sept représentants suppléants des sapeurs-pompiers volontaires (à savoir un sapeur-pompier de 1^{ère} classe, un caporal, un sergent, un adjudant, deux officiers, un membre du service de santé et de secours médical) est complétée comme suit :

- **Infirmière Audrey HENNEQUIN – CIS DAMVILLERS- matricule n°02996550**

Article 2 : Est retiré de la liste des électeurs :

- **Caporal-chef Laurent-Pascal GILLON – CIS VARENNES-EN-ARGONNE- matricule n° 00029680**

Article 3 : La liste des électeurs à l'élection au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires des sept représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires et des sept représentants suppléants des sapeurs-pompiers volontaires comporte **1036 électeurs** après modification.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours 55
Jean Louis CANOVA**



REPUBLIQUE FRANCAISE

—
ARRETE N° 2020-601 FIXANT LA LISTE DES
CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES
REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES AU COMITE CONSULTATIF
DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS
VOLONTAIRES DE LA MEUSE (CCDSPV)

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-

pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste (1) de candidats en vue de l'élection au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, comprenant sept représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires (à savoir un sapeur-pompier de 1^{ère} classe, un caporal, un sergent, un adjudant, deux officiers, un membre du service de santé et de secours médical) et des sept représentants suppléants des sapeurs-pompiers volontaires (à savoir un sapeur-pompier de 1^{ère} classe, un caporal, un sergent, un adjudant, deux officiers, un membre du service de santé et de secours médical) est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours 55
Jean Louis CANOVA**

ANNEXE : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE LA MEUSE (CCDSPV)

LISTE UDSP 55

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Capitaine Jean-Marc LACROIX	Lieutenant Thierry GEORGE
Lieutenant Dominique HUMBERT	Lieutenant Florent MOUGENOT
Adjudante Angélique MAURO	Adjudant-chef Bruno REITER
Sergent Gilles JULIEN	Sergent Julien SKRZYNIARZ
Caporal Christophe BOUDOT	Caporal Alexis DUVAL
Sapeure de 1 ^{ère} classe Gaëlle SAUDER	Sapeur de 1 ^{ère} classe Guillaume HAZARD
Infirmière Ludivine MUNERELLE	Infirmier Victor GAILLEMIN

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
Jean Louis CANOVA**



—
ARRETE N° 2020-602 FIXANT LA LISTE DES
CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES
REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA
MEUSE (CATSIS)

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste (1) de candidats en vue de l'élection de deux officiers de sapeurs-pompiers professionnels titulaires et de deux officiers de sapeurs-pompiers professionnels suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (1^{er} collège électoral) est fixée en annexe n° 1 au présent arrêté.

Article 2 : Les deux (2) listes de candidats en vue de l'élection de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires titulaires et de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse dont un peut être membre du SSSM (2^{ème} collège électoral) sont fixées en annexe n° 2 au présent arrêté.

Article 3 : La (1) liste de candidats en vue de l'élection de trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers titulaires et trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (3^{ème} collège électoral) est fixée en annexe n° 3 au présent arrêté.

Article 4 : La liste (1) de candidats en vue de l'élection de trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers titulaires et de trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (4^{ème} collège électoral) est fixée en annexe n° 4 au présent arrêté.

Article 5 : Les deux (2) listes de candidats en vue de l'élection de deux représentants des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels titulaires et de deux représentants des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (5^{ème} collège électoral) est fixée en annexe n° 5 au présent arrêté.

Article 6 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours 55
Jean Louis CANOVA

ANNEXE N°1 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS OFFICIERS

	LISTE "UNE CONCERTATION CONSTRUCTIVE POUR ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE" AVENIR SECOURS/UNSA
--	--

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Capitaine Sylvain DUFOUR	Lieutenant de 1 ^{ère} classe James MATHEY
Lieutenant de 1 ^{ère} classe Laurie-Anne PILLET	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Romuald JEANNESSON

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020
Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
Jean Louis CANOVA

ANNEXE N° 2 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES OFFICIERS

	LISTE "AGIR ENSEMBLE"
--	------------------------------

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lieutenant Jérôme BENEDETTI	Capitaine Louis REATO
Lieutenant Johanna BILL	Lieutenant David QUENTIN

	LISTE UDSP 55
--	---------------

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commandant Benoît LEBRUN	Lieutenant Steeve MELINE
Lieutenant Larry MATHIEU	Lieutenant Dimitry GAUSSOT

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020
 Le Président du Conseil d'Administration du
 Service Départemental d'Incendie et de Secours 55

Jean Louis CANOVA

ANNEXE N°3 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS NON-OFFICIERS

	LISTE "LA CGT A L'OFFENSIVE" SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU SDIS 55
--	--

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sergent Romain DOMMANGE	Adjudant-chef Freddy VAXELAIRE
Sergent Julien LEMERCIER	Caporal Kévin MARIUS
Caporal Christopher DAMANCE	Adjudant Cédric DUPUIS

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020
 Le Président du Conseil d'Administration du
 Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
 Jean Louis CANOVA

ANNEXE N°4 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

COLLEGE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES NON-OFFICIERS

	LISTE UDSP 55
--	---------------

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sergent-chef Daniel BERTHOLET	Adjudant-chef Cédric ANTOINE
Caporal Erwan QUINART	Caporal Yohann JULIEN
Adjudant-chef David ROBINOT	Caporal Romain FABRE

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020
 Le Président du Conseil d'Administration du
 Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
 Jean Louis CANOVA

ANNEXE N° 5 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX A LA COMMISSION

ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SDIS N'AYANT PAS LA QUALITE DE SPP

LISTE "UNE CONCERTATION CONSTRUCTIVE POUR ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE" AVENIR SECOURS/UNSA
--

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Stéphane IDDIR	Madame Nadine HALFTERMEYER
Monsieur Samuel HONORE	Madame Barbara LE BIHAN

LISTE "LA CGT A L'OFFENSIVE" SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU SDIS 55
--

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Fabrice VICTORION	Madame Sylvie MALLINGER
Monsieur Sébastien PFISTER	Monsieur Jacky WOIRY

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020
Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55

Jean Louis CANOVA

REPUBLIQUE FRANCAISE



ARRETE N° 2020-603 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CASDIS)

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompier et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompier professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompier volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours; des représentants des sapeurs-

pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La liste des candidats en vue de l'élection de trois représentants titulaires et de trois représentants suppléants des communes au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse est fixée en annexe n° 1 au présent arrêté.

Article 2 : La liste des candidats en vue de l'élection de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse est fixée en annexe n° 2 au présent arrêté.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
Jean Louis CANOVA

ANNEXE N°1 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS
DES COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE (CASDIS)

LISTE "ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE MEUSE"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Régis MESOT	Monsieur Jérôme LEFEVRE
Monsieur André DORMOIS	Monsieur Francis FAVE
Monsieur Christian GAGNEUX	Monsieur Daniel RENAUDEAU

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
Jean Louis CANOVA

ANNEXE N° 2 : LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS 2020 DES REPRESENTANTS
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA
MEUSE (CASDIS)

LISTE "ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE MEUSE"

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Monsieur Jean-Claude MIDON	Monsieur Gérald MICHEL
Madame Catherine COLLINET-JUNG	Madame Anne ROUSSEL

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020
Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
Jean Louis CANOVA



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2020 - 604 FIXANT LA LISTE DES
MEMBRES DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE AUX
ELECTIONS 2020 A LA CATSIS ET AU CCDSPV DU SDIS
DE LA MEUSE

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

VU le décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie e de secours ;

VU l'arrêté n° 2020-554 du 19 août 2020 fixant la composition du bureau de vote électronique aux élections 2020 à la CATSIS et au CCDSPV du SDIS de la Meuse ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique centralisateur comprend :

- Présidente : Madame Isabelle JOCHYMSKI
- Secrétaire : Madame Cathy BERTRAND
- Délégué de liste désigné par l'organisation candidate « UNE CONCERTATION CONSTRUCTIVE POUR ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE » (AVENIR SECOURS – UNSA) : capitaine Sylvain DUFOUR
- Délégué de liste désigné par l'organisation candidate « LA CGT A L'OFFENSIVE » (SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DU SDIS 55) : sergent Romain DOMMANGE
- Délégué de liste désigné par l'organisation candidate UDSP 55 : lieutenant Christophe LEFEVRE
- Délégué de liste désigné par l'organisation candidate « AGIR ENSEMBLE » : lieutenant David QUENTIN.

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 12 septembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de Secours 55
Jean Louis CANOVA



REPUBLIQUE FRANCAISE

—
ARRETE N° 2020 – 605 PORTANT TROISIEME LISTE
COMPLEMENTAIRE DES ELECTEURS AUX ELECTIONS
2020 DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-
POMPIERS ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA MEUSE (CATSIS)

Le Président du conseil d'administration

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la note d'information du ministre de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental

d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

VU la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

VU l'arrêté n°2020-487 du 28 juillet 2020 fixant la liste des électeurs aux élections 2020 des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse (CATSIS)

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1 : La liste des 151 électeurs en vue de l'élection de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires titulaires et de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse dont un peut être membre du SSSM (2^{ème} collège électoral) est complétée comme suit :

- Lieutenant Michel CAILLET – CIS SEUIL D'ARGONNE- matricule n°00003268

Article 2 : La liste des 151 électeurs en vue de l'élection de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires titulaires et de deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires suppléants à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse dont un peut être membre du SSSM (2^{ème} collège électoral) est portée à 152 électeurs.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar le Duc, le 17 septembre 2020

Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours 55

Jean Louis CANOVA

Le 28/09/2020
Le Directeur départemental

Colonel Hors Classe Yves GAVEL